

DECRET N° 81-110 du 14 Avril 1981

chargeant le Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire de l'intérim du Camarade Simon Ifèdé OGOUMA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du 13 Avril 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 81-108 du 11 avril 1981 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 13 Avril 1981.

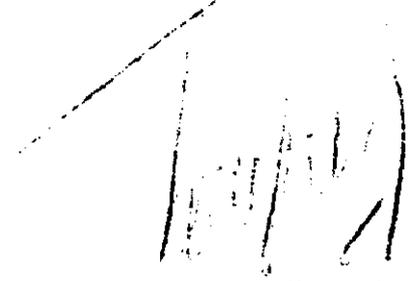
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 13 avril 1981, le Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Simon Ifèdé OGOUMA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Avril 1981

Pour le Président de la République absent, le Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,

  
Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MAEC-MACP  
6 Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4  
DAN 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-ISJ-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-